

... le projet de loi de finances pour 2021

MISSION « CONSEIL ET CONTRÔLE DE L'ÉTAT »

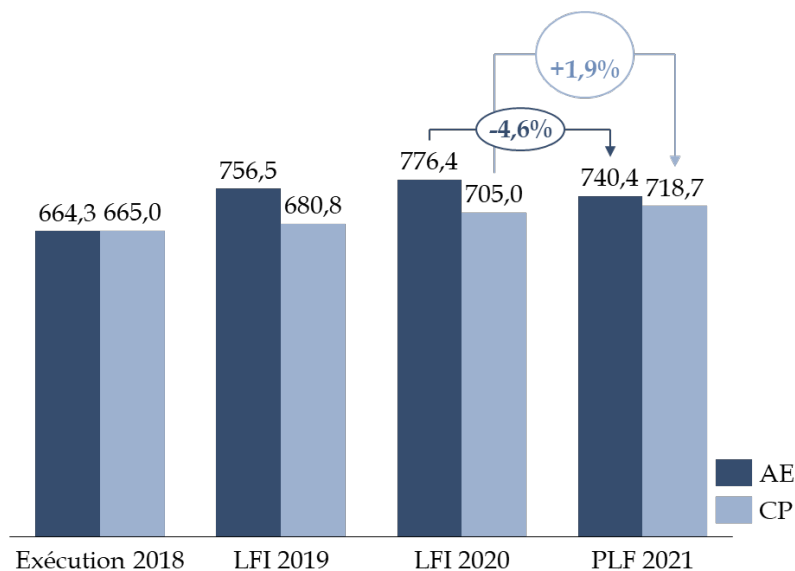
Rapport n° 138 Tome 3 Annexe 7

La mission « Conseil et contrôle de l'État » rassemble les crédits de quatre programmes propres à des institutions : le Conseil d'État ainsi que les juridictions administratives, le Conseil économique, social et environnemental (CESE), la Cour des comptes ainsi que les chambres régionales et territoriales des comptes et enfin le Haut Conseil des finances publiques (HCFP).

1. UN BUDGET DE 718 MILLIONS D'EUROS EN LÉGÈRE HAUSSE

La mission bénéficierait en 2021 de 718,7 millions d'euros en crédits de paiement, soit une hausse de 1,9 % par rapport à la loi de finances initiale pour 2020. Les dépenses de personnel représentent 85 % des crédits demandés pour la mission.

Évolution des crédits ouverts sur l'ensemble de la mission



Source : commission des finances du Sénat, d'après les documents budgétaires

Le programme 165 « Conseil d'État et autres juridictions administratives » représente 62 % des dépenses de la mission, contre 30 % pour les juridictions financières et seulement 6 % pour le CESE et 0,2 % pour le HCFP. La hausse des crédits est également très concentrée sur le programme 165, celui-ci bénéficiant de 12 millions d'euros sur les 13,5 millions d'euros supplémentaires demandés sur la mission.

Évolution des crédits de paiement de la mission « Conseil et contrôle de l'État »

(en millions d'euros et en pourcentage)

Intitulé des programmes et titres de la dépense	LFI 2020	PLF 2021	Évolution PLF 2021/LFI 2020 (volume)
165 - Conseil d'État et autres juridictions administratives	439,7	451,7	+ 2,7 %
126 - Conseil économique, social et environnemental	44,4	44,4	+ 0,0 %
164 - Cour des comptes et autres juridictions financières	220,4	221,1	+ 0,3 %
340 - Haut Conseil des finances publiques	0,5	1,5	+ 213,3 %
Mission « Conseil et contrôle de l'État »	705,0	718,7	+ 1,9 %

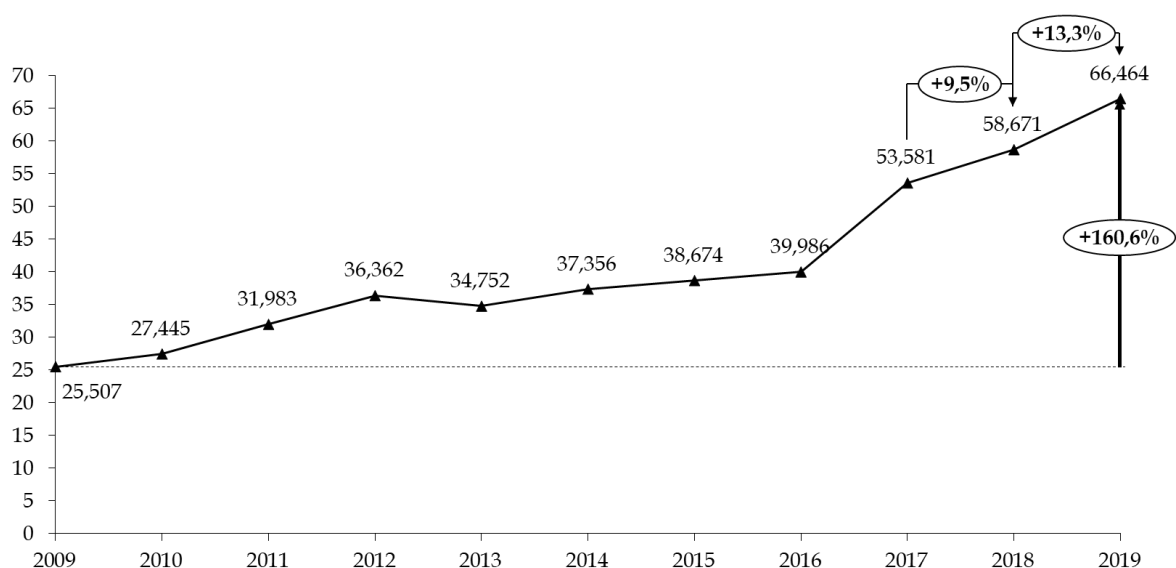
Source : commission des finances du Sénat, d'après les documents budgétaires

2. UN RENFORCEMENT DES MOYENS ACCORDÉS AUX JURIDICTIONS ADMINISTRATIVES DANS UN CONTEXTE D'ACCROISSEMENT DES VOLUMES CONTENTIEUX

Rassemblant près des deux-tiers des crédits de la mission, le budget du programme 165 est fixé à 451,71 millions d'euros en CP demandés, soit une **augmentation de 2,8 % des crédits de paiements (CP) par rapport à la LFI pour 2020. Cette augmentation est supérieure de 31 % à la programmation pluriannuelle.** La hausse du nombre de requêtes devant les juridictions administratives n'avait pas été anticipée lors de la construction du budget triennal et explique en partie les dépassements constatés par rapport à la programmation pluriannuelle.

Évolution du nombre de recours devant la CNDA entre 2009 et 2019

(en milliers)



Source : commission des finances du Sénat, d'après les documents budgétaires

Les autres juridictions administratives font également face à une augmentation préoccupante des affaires entrantes. **L'augmentation des recours devant les juridictions administratives atteint plus de 5 % en moyenne annuelle depuis près de 50 ans et de 20 % sur les cinq dernières années.** La hausse de 2 % des crédits accordés à la justice administrative doit permettre de maintenir la dynamique de baisse des délais de jugement engagée au cours des dernières années.

Délai moyen de jugement par niveau de juridiction hors procédures d'urgence

	2015	2016	2017	2018	2019
Tribunaux administratifs	1 an, 9 mois et 7 jours	1 an, 8 mois et 22 jours	1 an, 9 mois et 21 jours	1 an 9 mois et 2 jours	1 an et 8 mois
Cours administratives d'appel	1 an, 1 mois et 15 jours	1 an, 1 mois et 26 jours	1 an, 2 mois et 13 jours	1 an 3 mois et 7 jours	1 an 2 mois et 29 jours
Conseil d'État	1 an, 2 mois et 2 jours	1 an et 12 jours	1 an et 1 jour	11 mois et 29 jours	1 an et 6 jours

Source : commission des finances du Sénat, d'après les documents budgétaires

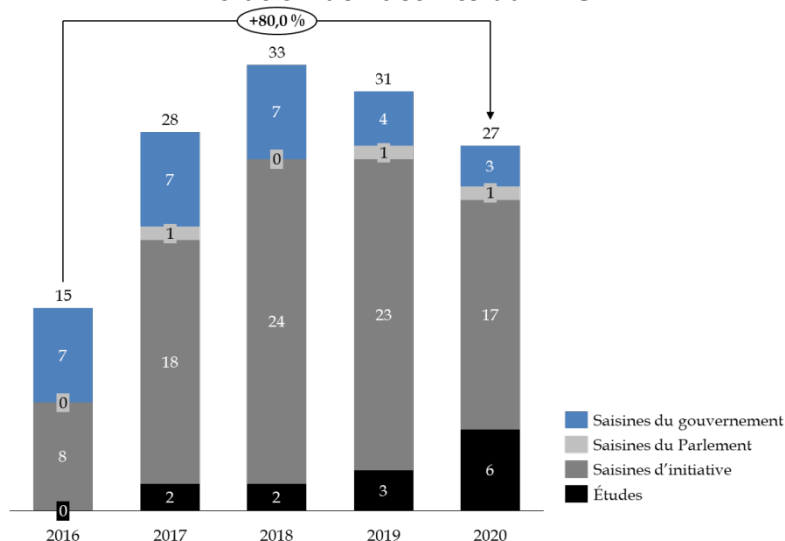
3. UN RENFORCEMENT EN COURS DE L'ACTIVITÉ DU CONSEIL ÉCONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

Le budget du Conseil économique social et environnemental (CESE) est stable en 2021, ce qui revient à conserver la hausse de 4,2 millions d'euros de crédits accordée en LFI 2020 pour l'organisation de la convention citoyenne pour le climat. Ce renforcement des moyens s'inscrit dans un contexte d'accroissement de l'activité du CESE.

Le coût de la convention citoyenne pour le climat s'élève à 6,3 millions d'euros en intégrant les moyens mis à dispositions par le CESE, **contre les 4,2 initialement prévus** par la dotation votée en LFI 2020.

Une réforme du CESE visant à élargir son rôle consultatif est en cours. **Le projet de loi organique relatif au Conseil économique, social et environnemental a été adopté en première lecture par l'Assemblée nationale et par le Sénat. Les économies engendrées par la réduction du nombre de membres devraient être compensées par la hausse des dépenses de personnel administratif découlant de l'extension des missions du CESE.**

Évolution de l'activité du CESE



Source : commission des finances du Sénat, d'après les documents budgétaires

4. L'ACTIVITÉ DES JURIDICTIONS FINANCIÈRES SE POURSUIT À MOYENS CONSTANTS, À L'EXCEPTION DES EMPLOIS ACCORDÉS AU HAUT CONSEIL DES FINANCES PUBLIQUES

L'activité de la **Cour des comptes et des juridictions financières** (programme 164) devrait se poursuivre à moyens quasi-constants en 2021, en **légère augmentation de 0,3 % par rapport à 2020**, malgré une évolution positive du schéma d'emploi découlant de la création de dix équivalents temps plein (ETP) supplémentaires. Cette augmentation des effectifs doit notamment permettre la préparation de la candidature de la Cour des comptes au Comité des commissaires aux comptes de l'Organisation des Nations-Unies, pour le mandat 2022-2028.

Les dépenses hors dépenses de personnel sont stables en volume, une partie des dépenses de fonctionnement étant couverte par les ressources propres des juridictions financières.

Les juridictions financières poursuivent donc à moyens constants leurs activités de contrôle, dont les plus récentes : l'expérimentation de la certification des comptes des collectivités territoriales, et le contrôle des établissements et services sociaux et médico-sociaux (ESMS) et des établissements de santé privés.

Concernant en particulier **les crédits du programme 340 « Haut Conseil des finances publiques »**, ils **augmentent de 213 %**. Le montant total du programme ne s'élevant **qu'à 1,5 million d'euros**, cette évolution reste très limitée. Le plafond d'emplois du Haut Conseil serait désormais porté à 5 ETPT après les débats menés à l'Assemblée nationale, contre 8 demandés par le Gouvernement et trois qui lui sont actuellement alloués.

Réunie le jeudi 19 novembre 2020, sous la présidence de M. Claude Raynal, président, la commission des finances a décidé de proposer au Sénat d'adopter, sans modification, les crédits de la mission. Elle a également décidé de proposer au Sénat de supprimer l'article 54 quater.



Christian Bilhac

Rapporteur spécial
Sénateur (Rassemblement
Démocratique et Social Européen)
de l'Hérault

Commission des finances

<http://www.senat.fr/commission/fin/index.html>

Téléphone : 01.42.34.23.28